



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Date de convocation :

06/02/2025

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude AYMERICH, Premier adjoint.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Damien OTON, Béatrice GONZALEZ, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Naïma METLAINE), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Claude AYMERICH), Armande IGLESIAS (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Caroline MERLE (pouvoir à Jérôme PARRILLA).

Absents : Mmes Mrs Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Robin MATIAS.

M. Damien OTON a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/06 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DES BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE :

Après retrait de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet, réuni sous la présidence de Monsieur Claude AYMERICH 1^{er} Maire-adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 (budget principal, eau et assainissement), dressés par M. William BURGHOFFER, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs des budgets principal, eau et assainissement.
- 2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 février 2025

C. Aymerich
1^{er} adjoint

